

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2025/016

Nombre de
Conseillers
en exercice : 15
présents : 11
votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars, le Conseil Municipal de la Commune de Cussac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chapiteau de la Fontanelle, sous la présidence de Monsieur Dominique CHAMBON, Maire.

Date de convocation de l'Assemblée : le sept mars deux mille vingt-cinq

Présents : M. CERQUEIRA ; D. CHAMBON ; R. DUFOUR ; F. GAILLARD ; P. GIBAUD ; R. GRENOUILLET ; A. RAVET ; F. TOMAS ; N. BARNY ; F. CHALEIX ; L. GABETTE

Excusée ayant donné pouvoir : D. JARDIN ; J. LEFORT

Absentes : C. VIARD ; P. GABORIAU

Secrétaire : F. TOMAS

Budget Principal

OBJET : BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DE RÉSULTATS SUITE À LA VALIDATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et voté le Compte Administratif 2024; Monsieur le Maire réintègre les débats.

Statuant sur l'affectation des résultats, à l'unanimité des votants :

DÉCIDE, d'affecter le complément libre d'affectation d'un montant de 1 070 206,08 € en section de fonctionnement.

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
REPORT DÉFICITAIRE N-1	0,00 €	REPORT DÉFICITAIRE N-1	0,00 €
REPORT EXCÉDENTAIRE N-1	331 618,61 €	REPORT EXCÉDENTAIRE N-1	1 096 292,61 €
		PART N-1 AFFECTE EN N	300 000,00 €
DÉPENSES DE L'EXERCICE	455 744,66 €	DÉPENSES DE L'EXERCICE	1 079 338,33 €
RECETTES DE L'EXERCICE	380 651,75 €	RECETTES DE L'EXERCICE	1 381 318,10 €
<u>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</u>	-75 092,91 €	<u>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</u>	301 979,77 €
<u>RÉSULTAT CUMULÉ DE LA SECTION</u>	256 525,70 €	<u>RÉSULTAT CUMULÉ DE LA SECTION</u>	1 098 272,38 €
RESTES À RÉALISER DÉPENSES	303 381,00 €	AFFECTATION A L'INVESTISSEMENT	28 066,00 €
RESTES A RÉALISER RECETTES	18 789,00 €	COMPLÉMENT LIBRE D'AFFECTATION	1 070 206,08 €
TOTAL RAR	-284 592,00 €	AFFECTER N+1 EN FONCTIONNEMENT (LIGNE 002)	1 070 206,08 €
BESOIN DE FINANCEMENT	28 066,30 €		
PRÉLÈVEMENT RÉGLEMENTAIRE A EFFECTUER EN N+1 SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (ART.1068)	0,00 €		

Fait et délibéré en Mairie de CUSSAC
Le 13 Mars 2025

LE MAIRE
Dominique CHAMBON

Secrétaire de séance
Françoise TOMAS

Affichée le : 20/03/25

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, via www.telerecours.fr

Le 18/03/25
Le Maire



Accusé de réception en préfecture
087-218705408-20250313-2025016-DE
Reçu le 18/03/2025